

ABIDJAN, LE 16 DEC 2019

NOTE D'INFORMATION

OBJET : Répartitions au titre du Droit d'Auteur et des droits voisins

La Direction Générale du Bureau Ivoirien du Droit D'Auteur (BURIDA) a le plaisir de porter à la connaissance des titulaires de droit d'auteur et des droits voisins que la première vague des répartitions de fin d'année a été ouverte le lundi 16 Décembre 2019.

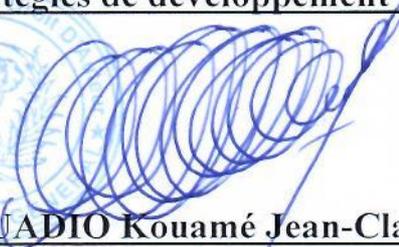
La liste des bénéficiaires de cette première vague est disponible sur le site web (www.buridaci.com) et dans les locaux du siège du BURIDA.

Chaque bénéficiaire est prié de se présenter au service comptabilité muni de sa carte de membre du BURIDA ainsi que de sa carte nationale d'identité ou toutes pièces en tenant lieu et des photocopies desdits documents pour retirer son chèque (Montant supérieur à 100 000 FCFA) ou recevoir paiement à la Caisse du BURIDA (Montant inférieur ou égal à 100 000 FCFA).

La seconde vague des répartitions de fin d'année s'ouvrira le lundi 23 Décembre 2019.

La Direction Générale compte sur la compréhension et la collaboration de tous.

Pour le Directeur Général et par intérim
Le Directeur des Affaires Juridiques et
des Stratégies de développement par intérim


KOUADIO Kouamé Jean-Claude